

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 FEVRIER 2018

DELIBERATION N° 2018-009

MINORATION FONCIERE – FUTUR LOTISSEMENT RUE DES 18 ACRES/RUE DES POMMIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le futur lotissement, situé rue des 18 Acres/rue des Pommiers, sera composé de 18 terrains à bâtir et de 35 logements sociaux individuels, sur une surface totale de 29 042 m².

La construction de ces 35 logements sociaux sur une surface de 17 692 m² permet au bailleur, LOGEAL IMMOBILIERE, de bénéficier d'une minoration foncière dans la mesure où la commune adhère à ce dispositif.

Le prix du foncier dédié aux logements sociaux est calculé à partir du prix de cession du projet total, soit 296 482 € en procédant à une proratisation à partir de la surface du terrain, soit pour les 17 692 m² la somme de 180 613 €

Le montant de la minoration foncière, correspondant à 50 % du montant du foncier dédié au logement social, se monte à 90 307 €

La participation de la commune s'élève à 25 % du montant de la minoration foncière, soit 22 577 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte ce dispositif de minoration foncière et la participation de 22 577 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.